

# DIPLÔME D'ÉTAT DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL IFTLM



## Le métier

- Le technicien de laboratoire médical (TLM) met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique.
- Il travaille sur prescription médicale, sous la responsabilité du biologiste médical ou un médecin.
- Il contribue à la réalisation des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques (ACP).
- Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.
- Il est omniprésent dans le parcours de soins et œuvre en interdisciplinarité avec différents professionnels de santé.

## Les lieux d'exercice

- Etablissements de santé du secteur public ou du secteur privé, Etablissements Français du Sang (EFS), services d'ACP, Laboratoires de recherche.

## Les conditions et modalités pour entrer en formation

- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre de dispense ou d'une équivalence ou encore justifier d'une expérience professionnelle d'une durée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation de régime de la sécurité sociale.
- Avoir 17 ans au 31 décembre de l'entrée en formation.
- Deux voies d'accès possibles :
  - Pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bachelier en reconversion : une admission *via* la plateforme Parcoursup
  - Pour les candidats en formation professionnelle continue : une admission sur dossier

## Les profils des étudiants en formation

- En 2020, 85 étudiants TLM étaient en formation à l'IFTLM de Tours.
- Parmi les nouveaux inscrits en 2020 :
  - 28 sortaient du lycée (à titre indicatif : baccalauréats S : 62 % ; STL : 25 et ST2S 13 %)
  - 4 sortaient d'un parcours universitaire en PACES, L1 ...

## Les objectifs de la formation

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population.

1. Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité.
2. Mettre en œuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques.
3. Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique.
4. Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des activités biologiques à visée thérapeutique.
5. Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques.
6. Mettre en œuvre les normes et les principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et des activités biologiques à visée thérapeutique.
7. Exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique professionnelle.
8. Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement.
9. Informer et former.

## L'organisation de la formation

La formation dure 3 ans, soit 6 semestres (6 x 30 ECTS = 180 ECTS ; équivalent le grade licence). La formation permet à l'étudiant une construction progressive de son projet professionnel.

Elle comprend :

- des remises à niveau et des « enseignements de base » pour tous les étudiants TLM (biologie cellulaire et moléculaire, mathématiques, hématologie, biochimie, bactériologie...),
- des enseignements spécialisés en semestre 4, 5 et 6 (Génétique, biologie de la reproduction, immunologie ...) permettant à l'étudiant d'appréhender tous les domaines de la biologie médicale,
- des enseignements mutualisés (enseignements transversaux avec des formations paramédicales et/ou médicales, enseignements disciplinaires avec d'autres formations). Ces enseignements peuvent faire l'objet de procédures de validations d'acquis lors de changements de formation ou de réorientations permises par les conventions , ce qui permet de valoriser des parcours de formation antérieurs,
- des enseignements optionnels favorisant une spécialisation dans deux domaines de la biologie en fonction du projet professionnel de l'étudiant ou de son souhait à poursuivre ses études en master,
- des temps personnels et d'accompagnement,
- des mises en situation professionnelles progressives et graduées par la réalisation de stages favorisant l'acquisition de compétences contribuant à l'exercice en autonomie de l'activité de TLM.

Ces enseignements sont regroupés en 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétences « Transversales », commun avec les autres métiers de la santé,
- Bloc de compétences « Biologie polyvalente »,
- Bloc de compétences « Biologie spécialisée ».

## Les stages

Sept stages sont prévus sur la base de semaines de 35 heures. Ces stages sont représentatifs des différents lieux d'exercice professionnel du métier de TLM et des spécificités de ce dernier.

Sur l'ensemble de la formation, la durée minimum de stage dans chacun d'entre eux est définie comme suit :

- Stage Biochimie – Hématologie – Bactériologie (B.H.B) : 4 périodes de 6 ou 2x3 semaines dans, chacun des secteurs en S1, S2, S3, S4 au choix.
- Stage en groupement de laboratoire de biologie médicale du secteur privé : 6 ou 2x3 semaines en S1, S2, S3, S4 au choix.
- Stage spécialisé en fonction de la mention choisie par l'étudiant : 2 périodes de 4 semaines dans 2 options (qualité, logistique, ACP, immunologie ...) en S4 et S5 au choix.
- Stage optionnel/approfondissement en fonction du projet professionnel de l'étudiant et en accord avec l'équipe pédagogique : 12 semaines en S6.

Le parcours de stage de l'étudiant est réparti comme suit :

- **1<sup>ère</sup> année : 12 semaines de stage**
- **2<sup>ème</sup> année : 16 semaines de stage**
- **3<sup>ème</sup> année : 20 semaines de stage**

## L'évaluation

La formation est validée par l'acquisition des dix compétences, évaluées par partiels relatifs aux unités d'enseignement (UE) mais également par les bilans de stage et les analyses de situation qui certifient l'acquisition des éléments composant chacune des compétences.

## Le diplôme obtenu

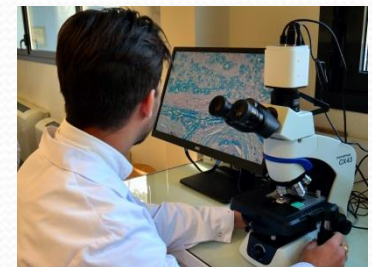
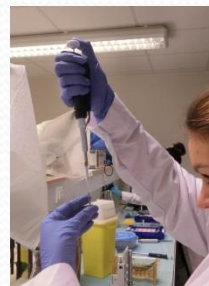
- D'une durée de 3 ans, la formation de TLM de l'IFTLM de Tours débouche sur l'obtention du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical (DETLM), validant 180 crédits européens de transfert (ECTS), délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé, et sur la délivrance d'un grade de licence.

## Passerelles et poursuite d'études

- Possibilités de passerelles ou de poursuites d'études vers d'autres métiers ou formations sanitaires ou Master.

## **Les atouts de notre formation**

- Un institut de formation au sein d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU).
- Une équipe pédagogique constituée de professionnels de santé (3 cadres de santé formateurs permanents) et d'intervenants experts en leur domaine d'activité (180 vacataires).
- Un plateau technique permettant d'effectuer des examens de biologie médicale avec du matériel professionnel sur des produits et tissus humains.
- Un centre de ressources documentaires (CRD)
- L'intégralité des stages sont proposés par l'institut. Toutefois l'étudiant peut trouver lui-même un ou plusieurs stages.
- Formation en apprentissage possible pour la rentrée 2021



### Contact

Secrétariat « Institut de Formation  
de Techniciens de Laboratoire  
Médical »

☎ 02 47 47 38 23

✉ [secretariat.iftlm@chu-tours.fr](mailto:secretariat.iftlm@chu-tours.fr)

### Lieu géographique de formation

Institut de Formation des  
Professions de Santé – IFPS  
2 rue Mansart  
37170 Chambray-lès-Tours

### Adresse postale

IFTLM – Site IFPS  
CHRU de TOURS  
37044 TOURS CEDEX 9

### Les chiffres de l'IFTLM de Tours pour 2020

Nombre d'étudiants : l'IFTLM de Tours a un agrément de 32 étudiants par année de formation

Taux et causes des abandons : Pour l'année 2019-2020, 6% d'abandons en 1<sup>ère</sup> année de formation

(étudiants en réorientation professionnelle)

Taux d'interruption en cours de formation : aucun pour 2020

Taux d'insertion dans l'emploi : 100% des diplômés 2020 de l'IFTLM ont trouvé un emploi dans les 3 mois suivant leur diplomation

Taux de diplomation au DE TLM 2020 : 100 % (avec AFGSU niveau 2 et Certificat de Capacité pour Effectuer les Prélèvements Sanguins)